

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, DOUARD, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, PEYROULET, PROVENCE, REIMANN, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. LENOIR (M. CAYRON), Mme SENTAURENS (Mme LACROIX)

Absent excusé : MM. LAFFAILLE, MALABAT

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 19 h par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Bernard PEYROULET, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - BUDGET PRIMITIF 2022 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 :

C'est un budget principal global d'environ 6.2 M€ pour l'année que les élus ont voté :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles et d'ordre	3 865 653,25	2 740 617,00	2 114 249,00	2 307 270,41
Restes à Réaliser			199 326,00	16 689,00
Résultat reporté		1 125 036,25	24 100,09	13 715,68
TOTAL	3 865 653,25	3 865 653,25	2 337 675,09	2 337 675,09

° Postes principaux de dépenses :

- charges à caractère général : 868 815,00 €
- charges de personnel : 1 295 250,00 €
- charges financières : 61 436,00 €
- virement à la section investissement : 1 352 963,25,00 €

° Postes principaux en recettes :

- impôts et taxes : 2 038 932,00 €
- dotations et participations : 323 405,00 €

Au chapitre investissements, le budget s'équilibrera à 2,3 M€. Des travaux de voirie qui se poursuivront, avec une enveloppe de 401 000 € seront consacrés, dans différents quartiers, le projet d'aménagement de la zone de sports va démarrer avec dans un premier temps la rénovation du sol de la salle de sport et en fin d'année la création d'un nouveau dojo.

Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2022

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux

Il rappelle les limites de variation. Il propose une augmentation de 1%.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le taux d'imposition 2022 du :

Foncier Bati à : 27.18 %

Foncier Non Bâti à : 49.23 %

Un Budget Annexe pour la création du lotissement communal : Clos Labourie 2 est voté :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles et d'ordre	912 301,68	912 301,68	668 928,69	776 536,68
Restes à Réaliser				
Résultat reporté			107 607,99	
TOTAL	912 301,68	912 301,68	776 536,68	776 536,68

Un Budget Annexe: Cimetière est voté :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles et d'ordre	19 021,73	19 021,73	30 662,00	8 826,67
Restes à Réaliser				
Résultat reporté				21 835,33
TOTAL	19 021,73	19 021,73	30 662,00	30 662,00

Un Budget Annexe: Photovoltaïques est voté :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles et d'ordre	9 856,17	9 856,17	52 988,81	7 569,83
Restes à Réaliser				
Résultat reporté				45 418,98
TOTAL	9 856,17	9 856,17	52 988,81	52 988,81

Un point sur la dette communale est présenté. L'encours de la dette coïncide avec celui de la strate, la capacité de désendettement se situe en dessous de 8 ans.

II - DIVERS :

Le Maire propose donc de fixer pour l'utilisation des voies et places publiques sur le territoire de la Commune un tarif de redevance, variable en fonction de la durée d'utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE la redevance indivisible pour occupation ou utilisation du domaine public due par l'occupant à :

TARIF MENSUEL

Occupation du domaine public	4 h/semaine	1 journée/semaine	2 et 3 jours par semaine	Mensuellement
Occupation simple sans réseau	10	20	35	100
Occupation avec réseau électrique	25	50	90	200

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00.

Fait à SAUVAGNON le 12 Avril 2022

Le Maire,



Bernard PEYROULET